



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
20 novembre 2003
Français
Original: espagnol

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 2^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 6 octobre 2003, à 15 heures

Président : M. Chowdhury (Bangladesh)

Sommaire

Débat général

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

03-54232 (F)



La séance est ouverte à 15 h 20.

1. **Le Président** souhaite la bienvenue à M. José Antonio Ocampo, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, et le félicite de sa récente nomination.

Débat général

2. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) déclare que, du fait des grandes conférences des Nations Unies tenues au cours de la dernière décennie, la communauté internationale a fait des progrès considérables sur la voie d'un consensus mondial sur le programme de développement. Toutefois, pour atteindre les objectifs convenus lors de ces conférences, il faudra relever d'énormes défis. Le Département des affaires économiques et sociales a pour rôle d'appuyer toutes les activités menées pour relever ces défis, en fournissant des contributions analytiques, en facilitant la formulation de politiques, en dispensant une coopération technique et en veillant à l'application d'une approche coordonnée à travers tout le système des Nations Unies, dans tous les domaines pertinents. Pour les besoins de ces activités, le Département travaillera en étroite collaboration avec les États Membres, les autres organismes du système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les représentants de la société civile et du secteur privé.

3. La Deuxième Commission se réunit à un moment où la conjoncture économique internationale affiche des signes de reprise. Les effets des incertitudes géopolitiques et de l'épidémie de pneumonie atypique ou syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) sont moins prononcés, et les données récentes indiquent que la situation s'est améliorée dans un nombre de plus en plus grand de pays. On prévoit que cette reprise se renforcera en 2004. Cependant, si que les perspectives à court terme s'annoncent encourageantes, les déséquilibres macroéconomiques mondiaux assombrissent l'horizon à moyen terme, en particulier du fait de la trop grande dépendance de la croissance économique mondiale à l'égard d'un seul pays. L'échec récent des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est également source d'incertitude quant aux perspectives d'avenir. Malgré la tendance favorable actuelle, la croissance économique mondiale a fléchi depuis qu'a été adoptée la Déclaration du Millénaire, et les pays en développement, tout en ayant

réussi à améliorer leurs politiques internes, restent vulnérables aux événements extérieurs.

4. Par delà ses effets à court terme, le ralentissement récent a redonné toute leur actualité à certaines questions restées jusqu'ici sans réponses : Comment faire en sorte que la mondialisation soit équitable et profite à tous ? Comment, en particulier, permettre aux membres les plus pauvres de la communauté internationale de profiter des bienfaits de l'intégration mondiale ? Comment promouvoir une action collective pour faire face à l'interdépendance croissante ? Comment rendre plus efficaces les efforts collectifs, tant de la part des gouvernements que de celle des institutions internationales qui les appuient ?

5. Si quelques pays en développement ont bénéficié de la mondialisation, un grand nombre d'entre eux sont restés en arrière ou ont à supporter les conséquences défavorables de l'intégration mondiale. À ce jour, la mondialisation s'est accompagnée d'une accentuation des inégalités, d'asymétries dans le développement mondial et de restriction dans les options de politique à l'échelon national. Aucune solution simple ne permet de remédier à ces insuffisances, mais la recherche de solutions devrait se concentrer sur les objectifs généraux susceptibles de contribuer à transformer la mondialisation en une force positive pour toute la planète.

6. Le premier objectif doit être de préparer les citoyens de tous les pays à faire face aux défis mondiaux. Le Secrétaire général a souligné les éléments de cette proposition lors de la cinquante quatrième session de l'Assemblée générale, en 1999, puis dans son rapport « Nous, les peuples », présenté au Sommet du Millénaire. À ce sommet, et dans la Déclaration du Millénaire, les dirigeants mondiaux ont présenté la pauvreté comme un défi mondial, et pour le relever, ils ont défini un certain nombre d'objectifs de développement clairs et assortis de délais de réalisation. Les objectifs de développement du Millénaire vont de l'éducation pour tous à la maîtrise de l'épidémie de sida, et visent en fin de compte à réduire la pauvreté de moitié d'ici à l'an 2015. Ces objectifs impliquent un « Partenariat mondial pour le développement », comprenant un ensemble d'engagements de la part des pays développés pour appuyer les efforts des pays en développement par une aide croissante, un régime commercial non discriminatoire et un allègement de la dette extérieure.

7. Depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire, des progrès sensibles ont été accomplis dans la détermination de la nature de ce partenariat mondial, notamment dans le Consensus de Monterrey et le Plan d'action de Johannesburg. L'application des accords conclus lors des conférences et sommets des Nations Unies des années 1990 et lors du Sommet du Millénaire, de la Conférence de Monterrey et du Sommet de Johannesburg marquerait un grand pas dans la poursuite de l'objectif d'une mondialisation équitable et juste. Malgré les difficultés récentes, la tâche immédiate doit être de maintenir le nouvel esprit de coopération internationale pour le développement dont étaient inspirés la Déclaration du Millénaire et ces autres engagements. La résolution 57/270 B de l'Assemblée générale, relative à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des décisions prises lors des conférences des Nations Unies, offre une structure renforcée pour poursuivre cette tâche. Les pays développés comme les pays en développement devront être à la hauteur des responsabilités qu'impliquent ces engagements collectifs. Une plus grande responsabilité face aux engagements internationaux, à l'échelle nationale comme à l'échelle mondiale, ne peut que renforcer la qualité de ces engagements.

8. Cependant, dans beaucoup de domaines, tels que la paix et la sécurité, le terrorisme, les épidémies mondiales, la viabilité de l'environnement, la stabilité macroéconomique et financière et la réglementation du marché mondial, les mesures prises par les pays pour leur propre compte ne sont pas suffisantes : il faut des mesures collectives. Les structures internationales existantes ne permettent pas d'assurer de façon adéquate la gestion et le financement de ces aspects de l'interdépendance mondiale – ce que certains appellent les biens publics mondiaux. Il importe de remédier à cette situation.

9. Le deuxième objectif doit être de mettre fin aux trois grandes catégories d'asymétries qui caractérisent le système mondial actuel. La première catégorie concerne la vulnérabilité macroéconomique des pays en développement, face aux crises externes, et leur aptitude limitée à y faire face. La deuxième catégorie est la concentration des innovations techniques, principal moteur du développement, dans les pays industrialisés. La troisième asymétrie est le contraste entre la grande mobilité du capital et la mobilité internationale limitée de la main-d'oeuvre, en particulier des travailleurs sans grandes qualifications.

La vulnérabilité des pays en développement aux chocs extérieurs doit être traitée par une approche intégrée du type de celle que propose le Consensus de Monterrey. Selon cette approche, il incombe aux pays en développement de prendre des mesures appropriées au plan national, tout en réduisant la fragmentation et l'instabilité de leur accès aux marchés financiers internationaux; d'adopter un plus grand nombre de politiques macroéconomiques anticycliques pour faire face aux brusques fluctuations des flux de capitaux; de promouvoir une approche intégrée des questions interdépendantes du développement et de la coopération financière internationale et de renforcer le rôle des pays en développement dans les processus mondiaux de prise de décision, en particulier au sein des institutions de Bretton Woods et d'autres entités qui influent sur les flux internationaux de capitaux.

10. Comme les flux de technologie circulent grâce au commerce, la deuxième asymétrie est liée au fonctionnement du commerce mondial. Il incombe aux pays de développement de prendre des mesures internes afin de promouvoir l'innovation, de participer activement au commerce mondial et d'accroître leur capacité d'absorption de nouvelles technologies. Toutefois, les avantages que comportent ces mesures risquent d'être limités si celles-ci ne sont pas appuyées par un système commercial et par d'autres modalités propres à accélérer l'accès de ces pays à la technologie et à faciliter leur participation croissante à la création de nouvelles technologies.

11. Le programme du cycle de négociations commerciales de Doha comprend une série de changements essentiels qui permettront aux pays en développement de tirer profit des possibilités d'échanges commerciaux. Par conséquent, le fait que la Cinquième conférence ministérielle de l'OMC tenue à Cancun n'a pas débouché sur des progrès tangibles constitue un revers, non seulement pour le commerce mondial, mais surtout pour le développement mondial. Néanmoins, la réunion de Cancun a produit quelques résultats tangibles, en particulier la participation active et sans précédent des pays en développement aux négociations. Des progrès réels ont également été réalisés, en ce qui concerne l'établissement des bases nécessaires au succès de ce cycle, et les résultats importants enregistrés sur certaines questions spécifiques. Les négociations de Doha doivent reprendre au plus vite pour tirer profit de ces événements positifs, et il est essentiel que ces progrès

ne soient pas perdus lorsque reprendra le processus. Pour ce faire, il importe que les débats à venir ne soient pas considérés simplement comme un autre cycle de négociations sur des concessions mutuelles, mais comme un effort de tous pour faire en sorte que se multiplient les possibilités de développement et que le commerce international soit plus équitable.

12. La troisième asymétrie se situe au niveau des flux internationaux de main-d'oeuvre et de capital. La migration internationale constitue aujourd'hui un aspect important de la mondialisation, non seulement pour les pays où abonde la main-d'oeuvre mais aussi pour les pays d'accueil qui bénéficient directement de la main-d'oeuvre immigrante. Actuellement, quelque 175 millions de personnes, soit 3 % de la population mondiale, vivent hors de leur pays d'origine. Leur contribution la plus visible à ces pays est constituée par leurs envois de fonds qui, par leur montant, ne sont dépassés que par les flux d'investissement étranger direct, et qui sont beaucoup plus substantiels que l'aide publique au développement. Malgré les apports économiques des immigrants et la libéralisation d'autres facteurs de production, ces dernières années, les pays d'accueil de main-d'oeuvre ont prôné des politiques tendant à freiner l'immigration. Il importe, entre autres questions d'intérêt mondial, de donner une plus grande impulsion à la migration de main-d'oeuvre et de considérer celle-ci comme un complément aux négociations internationales sur le commerce et la mobilité du capital. En même temps, il convient de promouvoir les accords sous-régionaux et régionaux et les mécanismes complémentaires qui facilitent la migration.

13. La condition essentielle de tout effort effectué pour appliquer le programme de développement approuvé est d'accroître la coopération internationale, ce qui peut être favorisé par la création d'institutions solides et l'établissement d'un réseau d'institutions nationales, régionales et mondiales complémentaires. Les mesures à prendre aux niveaux sous-régional et régional sont décisives pour quatre raisons profondes : la complémentarité des institutions régionales et mondiales dans une communauté internationale hétérogène; l'inégalité de poids des participants aux processus mondiaux, qui suppose que l'opinion de beaucoup de pays se fait mieux entendre si elle s'exprime sous la forme d'une opinion régionale; le sens accru d'appartenance que confèrent les institutions sous-régionales et régionales; et le fait que

dans certains milieux, la possibilité d'exercer une autonomie réelle en matière de politique économique est passée du plan national au plan sous-régional. Un système fondé sur des réseaux d'institutions régionales et mondiales sera plus efficace et plus équitable. Les Nations Unies offrent un cadre propice à la création de ce type de réseaux.

14. **M. Bennouna** (Maroc), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la communauté internationale doit unir ses efforts pour faire avancer la réforme des Nations Unies. Le Groupe de 77 s'est engagé à participer à cet effort.

15. Les dernières projections économiques des Nations Unies, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international laissent entrevoir une reprise économique dans les pays développés, notamment aux États-Unis d'Amérique, qui devrait stimuler l'ensemble de l'économie mondiale. S'il faut espérer que cette reprise économique aura des répercussions favorables sur les économies des pays en développement, jusqu'ici, elle est plus faible et plus lente que prévu, en raison de l'accentuation des déséquilibres mondiaux, du ralentissement de la croissance des économies développées et de la persistance des problèmes économiques et sociaux dans les pays en développement. La conjoncture économique reste marquée par l'instabilité et la diminution des flux de capitaux vers les pays en développement, lesquels ont enregistré des transferts nets négatifs de ressources de 192 milliards de dollars en 2002, soit près du double de la moyenne mondiale des années 1998 et 2000. Le poids de la dette extérieure continue de peser sur les pays en développement, qui souffrent en outre de la stagnation du commerce internationale et de l'accentuation des mesures protectionnistes à l'encontre de leurs exportations les plus vulnérables. La situation des pays exportateurs de produits de base en est encore plus grave en raison de l'instabilité des marchés et de l'effondrement des cours, qui a eu des effets dévastateurs sur les efforts de développement de ces pays et sur leurs plans économiques et sociaux. Néanmoins, d'après le rapport de la Banque mondiale sur les indicateurs du développement de 2003, il est encore possible de réduire de moitié le niveau de pauvreté mondiale avant 2015 si les pays abaissent les obstacles aux échanges commerciaux et augmentent l'aide publique au développement.

16. Le commerce international reste le moteur du développement. Les pays du Sud ne pourront atteindre

les objectifs de développement du Millénaire si les pays développés n'éliminent pas les barrières commerciales qui empêchent la pleine réalisation du potentiel d'exportation et de croissance économique des premiers. Le protectionnisme des pays du Nord porte gravement atteinte aux exportations des pays pauvres dans les secteurs à forte utilisation de main-d'oeuvre et dans ceux où ces pays jouissent d'un avantage comparatif. L'avenir ne s'annonce pas sous de bons auspices, en ce sens que les pays développés continuent de résister à l'idée de libéraliser le commerce dans ces secteurs. L'échec de la Cinquième conférence ministérielle de l'OMC tenue à Cancun montre que l'on est loin de la concrétisation de l'engagement pris à Doha d'accorder une importance primordiale au développement et à d'autres questions d'intérêt pour les pays en développement dans les négociations de l'OMC.

17. Les incertitudes qui pèsent sur l'économie mondiale sont inquiétantes. Dans son dernier rapport, publié à la veille de la Conférence de Cancun, la Banque mondiale affirme que le taux mondial de croissance économique est très inférieur au niveau nécessaire pour réduire sensiblement la pauvreté et atteindre les objectifs de développement du Millénaire en matière d'éducation et de santé. À cet égard, les perspectives sont encore plus alarmantes pour l'Afrique, où les taux de croissance ne seront pas suffisants pour empêcher une augmentation de la pauvreté. Il importe d'améliorer la conjoncture économique et financière, de tenir compte des intérêts des pays en développement dans les négociations commerciales multilatérales et d'adapter les institutions financières internationales à la nouvelle économie mondiale sans perdre de vue les besoins des pays les plus pauvres. Les pays développés devront adopter des politiques macroéconomiques qui garantissent une plus grande stabilité mondiale, et faire preuve d'une plus grande volonté politique de promouvoir et de renforcer le multilatéralisme.

18. Le Sommet du Millénaire et les autres sommets et conférences des Nations Unies, telles que celles de Johannesburg et Monterrey, faisaient partie d'un processus visant à définir un cadre dans lequel promouvoir la croissance économique, le développement durable et la lutte contre la pauvreté. La résolution approuvée par l'Assemblée générale sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et sommets des

Nations Unies soulignaient qu'il était urgent que tous les États membres et autres parties se conforment aux engagements pris, et qu'il importait de veiller au respect de ces engagements et des responsabilités qui en découlent pour l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et leurs organes subsidiaires, en prévision d'un vaste examen, en 2005, de l'exécution des engagements relatifs au développement.

19. À n'en pas douter, le suivi du Consensus de Monterrey est l'une des questions les plus importantes qui figurent au programme de l'actuelle session de l'Assemblée générale. À cet égard, le dialogue de haut niveau sur le financement du développement offrira l'occasion d'évaluer les progrès réalisés. La principale tâche de la Commission sera de passer des conclusions de ce dialogue à des décisions qui permettent de traduire les engagements pris en mesures pratiques. La Commission devra également centrer ses travaux sur l'évaluation des mécanismes de suivi prévus par le Consensus de Monterrey.

20. L'approbation récente du plan de travail pluriannuel de la Commission du développement durable pour la période 2004-2007 permettra à cette commission de mieux exercer ses fonctions et de servir d'instance pour l'examen des questions relatives à l'intégration des divers aspects du développement durable. La Deuxième commission devra donner les directives et les orientations politiques nécessaires pour que la Commission du développement durable puisse exécuter son mandat. Elle devra faire de même en ce qui concerne le Forum des Nations Unies sur les forêts. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification est un autre précieux instrument de la communauté internationale pour promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable, notamment la lutte contre la pauvreté. À cet égard, la Commission devra maintenir l'élan donné par la Sixième conférence des parties à la Convention, tenue récemment à La Havane, pour veiller à ce que celle-ci soit appliquée façon durable et efficace.

21. Il est triste que l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés approuvé à Bruxelles en 2001 n'ait fait aucun progrès. Le Groupe des 77 et la Chine lancent un appel à l'application de ce programme. Malgré leurs efforts incessants, les pays les moins avancés, qui sont les plus vulnérables des pays en développement, restent exclus et à l'écart des bienfaits de la mondialisation. Lors de

la conférence ministérielle des pays les moins avancés avec la Présidence du Groupe des 77, tenue à Rabat en juin 2003, ces pays ont réaffirmé leur volonté d'appliquer le Programme d'action de Bruxelles.

22. Le Groupe des 77 et la Chine accueillent avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans le cadre de la Nouvelle alliance pour l'épanouissement et le développement de l'Afrique (NAÉDA), ainsi que l'établissement du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, et demande que ce bureau soit doté de ressources économiques suffisantes pour pouvoir exécuter son mandat.

23. La première Conférence ministérielle sur la coopération en matière de transport, tenue récemment à Almaty, contribuera à résoudre les problèmes qui se posent aux pays en développement sans littoral. Le Programme d'action approuvé à cette conférence définit un cadre pour la coopération entre ces pays et les pays de transit et établit des directives pour éliminer les obstacles administratifs aux exportations des pays en développement sans littoral, qui tiennent compte des préoccupations légitimes des pays de transit, ainsi que des directives en vue de moderniser et d'améliorer l'infrastructure de transport.

24. La communauté internationale doit également apporter son appui aux petits États insulaires en développement, et faciliter l'application du Programme d'action de la Barbade. Le Groupe des 77 lance un appel à la communauté des bailleurs de fonds pour qu'ils tiennent leurs engagements à l'égard du Programme d'action et qu'ils appuient ces pays dans leurs efforts en vue d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire.

25. La Deuxième Commission devra traiter également de l'importante question de la circulation des personnes et de la migration internationale, dans le contexte de la mondialisation et du développement. De plus en plus de pays d'origine, de transit et d'accueil ont aujourd'hui à faire face à divers problèmes liés aux migrations. Il faut que s'instaure un dialogue constructif et honnête entre les États Membres si l'on veut que ce phénomène soit mieux compris et mieux géré, en particulier l'exode des cerveaux du Sud vers le Nord et les besoins des pays riches à cet égard.

26. Enfin, la Deuxième Commission doit revoir et améliorer son programme de travail, en tenant compte de la situation actuelle ainsi que du rôle et de la

responsabilité des Nations Unies à l'égard de l'application des résultats des grandes conférences internationales. En tant que Président du Groupe des 77, le Maroc s'est efforcé avec détermination de promouvoir l'approbation de la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale. Il espère que le Sommet mondial de 2005 accordera la priorité qui lui revient à la question du développement dans le programme des Nations Unies. On sait que la sécurité est un problème mondial, qui implique nécessairement la lutte contre la pauvreté. Seul l'espoir d'un avenir meilleur peut créer plus de stabilité et de sécurité pour tous.

27. **M. Spatafora** (Italie), parlant au nom de l'Union européenne, des pays adhérents – Chypre, la Slovaquie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne et la République tchèque – et des pays associés – la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie – souligne que l'adhésion au multilatéralisme est un principe fondamental de la politique extérieure de l'Union européenne. La Déclaration du Millénaire constitue le cadre normatif général de l'action économique et sociale des Nations Unies et des objectifs de développement du Millénaire ainsi que d'autres objectifs convenus à l'échelle internationale, qui fixent des buts clairement définis dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux sur lesquels il importe que la communauté internationale concentre son attention et ses efforts. Il est nécessaire que ces objectifs soient atteints dans les délais prévus, et cela ne sera possible qu'avec l'appui de tous les États Membres et toutes les autres parties intéressées.

28. Au printemps de l'année en cours, un processus positif a été lancé avec les travaux du groupe de travail spécial de l'Assemblée générale sur le suivi intégré et coordonné de l'application des décisions convenues lors des grands sommets et conférences des Nations Unies sur les questions économiques et sociales. L'initiative annoncée par le Secrétaire général dans son rapport sur le suivi de la Déclaration du Millénaire et son discours d'ouverture du débat général de l'Assemblée de l'Assemblée indique clairement un besoin de changement de plus en plus grand. S'agissant de la Deuxième Commission, il convient de rationaliser ses méthodes de travail pour rendre ses délibérations plus pertinentes et plus efficaces. En particulier, il y a lieu d'examiner les travaux de la Commission sur la base du programme défini à l'annexe de la résolution 57/270 B et de prendre une décision à cet égard au plus

tard en décembre 2003. On n'a guère beaucoup de temps pour accomplir cette tâche. L'Union européenne a exposé sa position sur la réorganisation des travaux, et participe à l'actuel débat sans préjugés, mais avec la ferme intention de renforcer le rôle de l'Organisation.

29. **M. Mackay** (Nouvelle-Zélande), parlant au nom du Forum des Îles du Pacifique, déclare que les membres du Forum partagent le même désir de promouvoir le développement durable de la région, de sorte que les nombreuses questions qu'examine la Deuxième Commission sont pour eux d'une importance vitale. Lors de leur réunion annuelle tenue à Auckland du 14 au 16 août 2003, les dirigeants du Forum ont réaffirmé l'importance qu'ils attachent au développement durable de ses membres et ont pris acte des résultats favorables du Sommet mondial sur le développement durable concernant le règlement des problèmes des petits États insulaires en développement. Ils ont également exhorté les membres du Forum à participer activement à la Réunion d'examen du Plan d'action de la Barbade (Barbade + 10). En août s'est tenue avec succès une réunion régionale préparatoire à Samoa. Les membres du Forum se proposent également de participer activement à la réunion interrégionale qui doit se tenir en janvier aux Bahamas, ainsi qu'à la réunion internationale qui se tiendra à Maurice. L'Assemblée générale doit encourager les États membres à continuer de participer sérieusement aux préparatifs de cette importante réunion.

30. Les membres du Forum déplorent l'absence de progrès lors de la Cinquième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) tenue à Cancun, car le commerce est une question fondamentale pour eux. Ils ont pris des mesures pertinentes au niveau régional pour accroître leurs possibilités commerciales, mais ces mesures ne sauraient se substituer à l'engagement mondial vis-à-vis d'un commerce plus libre, qui devra se traduire par l'heureux aboutissement du Cycle de négociations de Doha. L'orateur exhorte les États membres à réaffirmer leur attachement à cet objectif en participant de nouveau aux négociations de Doha. Pour beaucoup de petits pays insulaires du Pacifique, la participation aux systèmes commerciaux régionaux ou mondiaux est un défi. Les membres du Forum espèrent que le Cycle de Doha permettra aux petites économies de tirer parti des bienfaits d'un régime commercial plus juste.

31. Le changement climatique, la variabilité du climat et l'élévation du niveau de la mer représentent

de véritables menaces pour les pays membres du Forum. Dans un communiqué publié en août 2003, les dirigeants du Forum ont signalé que ses membres avaient décidé de prendre des mesures concrètes pour atténuer les effets du changement climatique et qu'ils comptaient atteindre les objectifs définis à Kyoto. Ils ont demandé que soient prises d'urgence des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, et ils ont insisté sur la nécessité que les principaux pays d'émission de ces gaz prennent de nouveaux engagements pour l'avenir. Ils ont en outre souligné qu'il était essentiel de définir et de mettre en oeuvre diverses mesures d'adaptation, notamment pour faire face aux phénomènes climatiques extrêmes, et que ces mesures devraient être appliquées et dûment financées aux niveaux régional et national, y compris par des initiatives d'association du type de celles définies lors du Sommet mondial sur le développement durable, et à travers le Fonds pour l'environnement mondial.

32. **M. Motomura** (Japon) déclare que lors de la série de réunions de haut niveau du Conseil économique et social tenue à Genève, Mme Shinako Tsuchiya, Secrétaire parlementaire aux relations extérieures du Japon, s'est déclarée convaincue que l'attribution de pouvoirs à la communauté et la bonne gestion des affaires publiques, ainsi qu'une croissance solide, équitable et amplement partagée, sont indispensables au recul de la pauvreté dans le monde.

33. En ce qui concerne l'économie du Japon, beaucoup de Japonais se trouvent aujourd'hui dans une situation difficile, du fait de la récession et de la stagnation économique que connaît le pays depuis les années 1990. Le Gouvernement japonais, avec à sa tête le Premier Ministre Koizumi, s'est efforcé de mener à bien une réforme structurelle de l'économie, jugée indispensable à la reprise. Cet effort semble donner de bons résultats. Au deuxième trimestre de cette année, la croissance a été de 3,9 %, et les perspectives pour 2003 laissent entrevoir des niveaux nettement supérieurs à ceux de 2001 et 2002.

34. Néanmoins, le pays n'affiche pas encore une reprise économique stable, et les Japonais jugent nécessaire un examen des mesures internes et externes, afin que la réforme produise des résultats concrets. Récemment, le Gouvernement japonais a révisé sa Charte relative à l'aide publique au développement qui, depuis son approbation, en 1992, constitue la base de la politique d'aide du Japon. Cette révision a pour objet d'accroître la valeur stratégique, la souplesse, la

transparence et l'efficacité de l'aide publique au développement, de promouvoir une large participation du public et d'améliorer la compréhension des politiques d'aide publique au développement du Japon, tant dans le pays qu'à l'extérieur. La nouvelle Charte définit clairement l'objectif de l'aide publique au développement qu'apporte le Japon, qui est de « contribuer à la paix et au développement de la communauté internationale, ce qui devrait également garantir la sécurité et la prospérité du Japon »; elle fixe comme priorités le recul de la pauvreté et le renforcement de la paix; elle désigne l'Asie comme région prioritaire; et elle introduit la perspective de la sécurité humaine dans toutes les politiques fondamentales.

35. Le Japon a redoublé son aide au développement de l'Afrique, lequel reste une question cruciale pour la communauté internationale. La Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique reste le cadre dans lequel s'inscrit l'aide du Japon, en particulier dans les domaines de l'économie et du développement. Le Gouvernement japonais a accueilli la troisième Conférence internationale sur le développement de l'Afrique (TICAD-III), au cours de laquelle il a annoncé sa décision d'accorder une aide de un milliard de dollars dans des secteurs qui profitent directement aux personnes. Le Japon remercie tous les participants à cette conférence de leurs précieuses contributions et espère que les pays africains et leurs partenaires pour le développement continueront de promouvoir la notion de participation et d'association dans la cadre de la Nouvelle alliance pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et d'autres instances.

36. Le Japon reconnaît qu'en plus des pays africains, il existe d'autres groupes vulnérables, tels que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits pays insulaires en développement. La délégation du Japon se félicite de l'issue de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des institutions financières internationales de développement sur la coopération en matière de transport de transit, qu'il considère comme un événement historique.

37. Le Japon estime que le développement durable est l'un des thèmes que devra examiner d'urgence la Deuxième Commission et que l'atténuation des effets des catastrophes est indispensable à la réalisation des

objectifs primordiaux du développement durable, ainsi qu'à l'exécution du Plan d'application des décisions du Sommet mondial sur le développement durable et au suivi de la Conférence ministérielle du Troisième forum mondial de l'eau. La délégation du Japon propose que l'Assemblée générale approuve une résolution sur la tenue d'une conférence mondiale sur l'atténuation des effets des catastrophes, afin d'achever l'examen de la Stratégie de Yokohama et de formuler une nouvelle stratégie comprenant des mesures adéquates pour le XXI^e siècle. Si cette proposition est acceptée, le Japon souhaiterait accueillir cette conférence à Kobe en janvier 2005.

38. L'éducation est une autre condition fondamentale de la promotion d'un développement durable. Seuls le savoir de cette génération et la sensibilisation de la prochaine permettront aux générations futures d'hériter d'un environnement salubre, d'où l'importance de l'éducation. Le Gouvernement japonais reste résolu à promouvoir la décennie de l'éducation pour le développement durable, et il proposera également cette année un projet de résolution visant à promouvoir cette initiative, dont il espère qu'elle bénéficiera d'un large appui.

39. Enfin, la délégation du Japon tient à saluer l'importante décision de l'Assemblée générale de charger la Deuxième commission de l'examen de la réforme de son programme. Il convient d'aborder cette tâche avec détermination, afin que les résolutions qu'approuvera la Deuxième Commission aient des répercussions efficaces. Autrement dit, le rôle des Nations Unies dans le domaine économique sera de plus en plus pertinent pour le monde.

40. **M. Isakov** (Fédération de Russie) estime qu'il est de plus en plus clair que le fait de relever les défis et de répondre aux menaces mondiales dans les domaines social, économique et écologique est aussi important que de faire face aux problèmes de la politique mondiale. Au niveau international, il est primordial d'établir plus de cohérence entre les politiques commerciales et les relations financières, et il importe donc de continuer à renforcer la coopération entre les Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Dans ce processus, il appartient aux Nations Unies de prendre véritablement l'initiative et d'accentuer son action de mobilisation politique. Le dialogue de haut niveau sur le financement du développement et les prochaines réunions conjointes du Conseil économique et social,

des institutions de Bretton Woods et de l'OMC devront collaborer à cette tâche selon une répartition efficace du travail.

41. Répondant à l'appel de Monterrey, la Fédération de Russie continuera de contribuer à la promotion du développement, en tenant compte de la situation particulièrement difficile des pays les moins avancés et des pays africains. Au cours des trois dernières années, la Fédération de Russie a consenti des remises de dettes aux pays en développement pour un total de 27,2 milliards de dollars. Le volume total de l'aide qu'elle a accordée pendant cette période, y compris les remises de dettes, s'est élevé à 1,7 % de son PIB. L'an dernier, la Fédération de Russie est venue s'ajouter à la liste des donateurs du Programme alimentaire mondial, et elle a apporté une importante contribution au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Par ailleurs, elle a accordé d'importantes préférences tarifaires aux pays en développement.

42. L'OMC joue un rôle essentiel dans la promotion du commerce international, garantie de la croissance et de la prospérité mondiale. Les résultats de la récente Conférence ministérielle de l'OMC à Cancun ne doivent pas être un motif de découragement. Il faut redoubler d'efforts pour que les négociations en cours sur le commerce multilatéral obtiennent des résultats positifs. Il importe de créer des conditions stables, prévisibles et non discriminatoires d'accès aux marchés internationaux de biens et de services pour tous les pays, y compris les pays à économie en transition qui sont en train de négocier leur admission à l'OMC.

43. La Fédération de Russie a entamé des pourparlers en vue de son entrée à l'OMC. À ce propos, elle compte que son admission, comme celle d'autres pays, ne sera pas l'occasion d'expérimenter des idées et concepts qui font encore l'objet de débats au sein de l'organisation. Les mécanismes mondiaux de réglementation du commerce ne peuvent fonctionner efficacement sans une intégration régionale, dont dépend la prospérité économique de toutes les régions du monde. La récente concertation entre les dirigeants du Bélarus, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan et de l'Ukraine sur la conclusion d'un accord pour la création d'un espace économique commun est un bon exemple de cette intégration.

44. Le problème de la dégradation de l'environnement constitue l'un des principaux défis et

dangers actuels. La Fédération de Russie déploie des efforts énergiques dans ce domaine. C'est ainsi qu'elle a approuvé la Doctrine écologique, qui comprend un grand nombre des recommandations essentielles du Sommet mondial sur le développement durable, et qu'elle a souscrit à la notion de coopération internationale dans le domaine de la réglementation de la protection de l'environnement. La Fédération de Russie contribue également de plus en plus à la recherche de solutions aux problèmes écologiques mondiaux. Cette année, elle a adhéré à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et elle a pris des mesures en vue d'adhérer à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Elle a également intensifié sa participation au processus international sur les forêts.

45. La Conférence mondiale sur les changements climatiques, tenue récemment à Moscou, a été un événement important. La délégation de la Fédération de Russie espère que les résultats de cette conférence contribueront sensiblement à l'étude de ce grave problème et à la recherche de formes efficaces de coopération multilatérale dans ce domaine. Au cours de la période comprise entre 1991 et 2002, les émissions de gaz à effet de serre de la Fédération de Russie ont diminué de 32 %, alors que les émissions de certains autres pays avaient augmenté de près de 40 %.

46. La nouvelle réalité et les défis mondiaux exigent l'adoption d'une nouvelle approche concernant l'organisation des travaux du secteur économique et social des Nations Unies, y compris la Deuxième Commission. La délégation de Russie est disposée à collaborer à cette tâche dans un esprit constructif. Il faut continuer à regrouper les questions attribuées à la Deuxième Commission en ensembles plus larges. Il conviendrait également d'envisager la possibilité d'éliminer certains thèmes dépassés du programme. Toutefois, la délégation de la Fédération de Russie souhaite que se poursuive le débat général au sein de la Deuxième Commission, car ce débat permet de tirer d'importantes conclusions de politique générale qui peuvent servir de base à la formulation de mesures pratiques concrètes.

47. Quant à la situation économique de la Fédération de Russie, au premier semestre de 2002, la croissance du PIB a été de 7,2 %; les investissements dans l'économie ont progressé de 12 %; et le volume du commerce extérieur s'est élevé à 152 milliards de dollars, son niveau le plus élevé des 10 dernières

années. Des progrès réels sont visibles dans le développement de l'infrastructure du marché, le renforcement des garanties de la propriété privée et la création d'un climat plus propice pour les investisseurs et l'activité des entreprises. Cependant, il reste urgent d'élaborer un modèle économique qui ne soit pas tributaire des secteurs des matières premières et de l'énergie et qui ait la capacité nécessaire pour stimuler une croissance durable et accroître la compétitivité des producteurs russes. Seule une telle base économique permettra d'offrir des conditions de vie dignes à tous les Russes.

48. **M. Attar** (Égypte) déclare que sa délégation approuve la déclaration présentée par le Maroc au nom du Groupe de 77 et de la Chine et affirme que le développement et l'élimination de la pauvreté représentent, des points de vue humanitaire, moral et politique, une responsabilité commune et la voie la plus courte vers la paix et la sécurité. Autrement dit, le développement doit être au centre des activités du système des Nations Unies et des stratégies des pays.

49. La situation économique internationale indique que le déséquilibre dans la répartition de la richesse entre les pays développés et les pays en développement ne peut continuer. Il est clair que certaines régions du monde ne pourront atteindre leurs objectifs de développement d'ici à 2015, et il est donc urgent que la communauté internationale tienne ses promesses d'aide aux pays en développement pour que ceux-ci puissent surmonter leurs difficultés, et applique toutes les décisions prises lors des sommets mondiaux organisés l'an dernier par les Nations Unies, en particulier ceux de Monterrey et de Johannesburg, ainsi que le Sommet du Millénaire. Loin d'être une fin en soi, ces sommets doivent s'accompagner de mesures complémentaires et d'autres initiatives afin de pallier les insuffisances du système économique international et de permettre un développement économique international dans tous les sens du terme.

50. L'Égypte n'a pas ménagé ses efforts pour appliquer les plans, principes et objectifs de la Déclaration de Rio et d'Action 21, et s'est engagée à appliquer les décisions du Sommet de Johannesburg. Pour permettre un développement durable, il convient de partager les responsabilités et de créer un climat économique international propice, qui encourage les pays en développement à produire des biens durables, par des apports internationaux de ressources financières, de technologie et de possibilités de

formation et de renforcement des capacités, afin de faciliter l'accès aux marchés internationaux dans des conditions favorables et sans dresser d'obstacles au développement sous le prétexte de considérations écologiques.

51. L'échec déplorable de la Cinquième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) tenue à Cancun témoigne du fossé qui sépare les pays développés des pays en développement, qui sont restés exclus du libre-échange et n'ont pas obtenu de réponse à beaucoup de leurs besoins, en particulier ceux qui concernent l'accès de leur produits agricoles aux marchés des pays développés. À l'avenir, ces pays devront montrer par des réalisations concrètes qu'ils ne sont pas indifférents aux intérêts des pays en développement et se convaincre qu'il importe de parvenir à un équilibre du système commercial multilatéral, s'ils veulent que ce système soit au service de tous.

52. Le succès des efforts de développement nécessite également davantage de ressources, ainsi que des politiques propres à renforcer la capacité des pays en développement et à réduire leur endettement. Pour cela, il faut des idées claires et la participation de tous les pays et de toutes les organisations internationales, notamment les Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'OMC. Les dirigeants qui ont assisté au Sommet de Monterrey sont convenus d'adopter des politiques et des principes que l'on peut considérer le comme point de départ de l'action internationale à cet égard. Autrement dit, ce qui est en jeu, c'est la crédibilité, la volonté politique et la détermination de la communauté internationale d'appliquer le Consensus de Monterrey et de tenir ses promesses concernant la mise en place d'un système international plus juste.

53. Le continent africain doit occuper la première place dans le programme des Nations Unies. En conséquence, l'Égypte réaffirme la nécessité d'appliquer toutes les résolutions de l'Assemblée générale approuvées dans le cadre de la Nouvelle Alliance pour le développement de l'Afrique (NEPAD), d'exécuter les programmes des Nations Unies concernant l'Afrique et de les harmoniser avec les priorités de la NEPAD, et demande à tous les pays d'apporter leur appui politique et économique à cette Nouvelle Alliance.

54. Selon **M. Skram** (Pakistan), malgré certains signes de reprise, la récession de l'économie mondiale

qui a commencé en 2001 se poursuit, et touche la plupart des pays. Les perspectives de l'économie mondiale sont liées actuellement à l'évolution de la demande aux États-Unis d'Amérique; il convient donc de créer une base plus large pour la croissance de la demande, en particulier dans les pays en développement, qui offrent de vastes possibilités d'accroissement de la consommation de biens et de services.

55. Malheureusement, les mesures et les politiques adoptées par les principaux pays et par les institutions financières et commerciales internationales n'ont pas été suffisantes pour stimuler la croissance économique et la demande dans les pays en développement, dont les besoins en matière d'accès et de débouchés commerciaux n'ont pas retenu suffisamment l'attention. Après la chute enregistrée en 2001, le commerce mondial a progressé de moins de 2 % en 2002, contre une moyenne de 7 % durant les années 1990. En outre, les flux nets de capitaux vers les pays en développement sont en forte baisse depuis 2000 et, dans certains cas, négatifs.

56. Comme on pouvait s'y attendre, les plus touchés par le ralentissement de l'économie mondiale sont les pays en développement, comme le Pakistan, qui se trouve de surcroît en première ligne dans la lutte contre le terrorisme mondial à la suite des événements du 11 septembre et souffre en outre des tensions et conflits régionaux. Malgré cela, l'économie du pays affiche une certaine reprise grâce à un rigoureux programme d'ajustement et à une série de profondes réformes. La stabilité et le développement durable de la région passent par la libéralisation des échanges et par la paix avec les pays voisins. C'est pourquoi le Pakistan recherche un règlement juste et pacifique de son différend avec l'Inde au sujet de Jammu et du Cachemire, et il espère que les efforts collectifs conduiront à la paix et au développement de la région.

57. Le développement est impossible sans la croissance de l'économie internationale. Il est donc essentiel de stimuler la croissance, non seulement dans les pays développés, mais aussi dans les autres régions. Pour ce faire, il faut une volonté politique d'atteindre l'objectif convenu d'affecter 0,7 % du produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement; un plus gros effort d'annulation et de restructuration de la dette des pays pauvres très endettés et des pays à faible revenu qui offrent de vastes perspectives de croissance et d'augmentation de la demande; des mesures

concrètes de promotion de la capacité de production et de commerce des pays en développement; et l'adoption de politiques dynamiques de recherche de nouveaux moyens de financer le développement à des conditions favorables, comme l'établissement d'un lien entre le développement et les droits de tirage spéciaux, la création de nouveaux droits de tirage spéciaux afin d'accroître la liquidité, la relance du service de financement compensatoire du Fonds monétaire international (FMI), la création d'un impôt nominal sur les transactions financières et commerciales et l'application de la taxe Tobin.

58. Outre la nécessité d'offrir aux pays en développement un accès plus large aux ressources financières et à l'investissement, il faut veiller davantage à ce que le commerce et les exportations recommencent à stimuler leur croissance, au lieu de leur imposer une mondialisation qui les marginalise de plus en plus et les réduit à une situation de dépendance et de sous-développement. Les marchés libres, la libéralisation des échanges commerciaux et le cycle de Doha ne doivent pas être une simple rhétorique. Les pays en développement n'accepteront pas que se perpétuent les inégalités commerciales dont ont témoigné les pourparlers de Cancun. Selon la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'échec de ces pourparlers est dû à la complexité et à la diversité du Programme de travail de Doha, au déséquilibre entre les propositions présentées et les attentes des membres et aux pressions exercées pour que soit prise une décision sur les programmes des pays développés sans tenir compte des intérêts essentiels des pays en développement (rapport TD/B/50/8); d'après le président de la Banque mondiale, on doit à la détermination des pays en développement d'être parvenus à un nouvel équilibre entre les riches et puissants et les multitudes de pauvres; et d'après la plupart des organisations de la société civile, au manque de démocratie et de transparence dont souffre le processus de décision de l'OMC.

59. Sans négliger aucun de ces facteurs, on peut dire que l'échec de Cancun a son origine à Doha, où les ministres ont adopté un programme de travail peu équilibré, et a été scellé à Genève, où les principaux pays pour le commerce ont refusé d'offrir les moindres concessions pourtant promises en matière de développement. Finalement, à Cancun a été présentée une déclaration clairement favorable aux pays

développés, qui ne faisait aucun cas des principales préoccupations des pays en développement. Les pourparlers du cycle de Doha ne se sont pas écartés de l'attitude qui prime au sein de l'OMC, dont les négociations se caractérisent par le manque de sensibilité et l'unilatéralisme au service d'intérêts commerciaux étroits et par l'indifférence à l'égard de l'avenir du système commercial multilatéral, de l'élimination de la pauvreté et de la promotion du développement pour tous.

60. Néanmoins, il est encore possible de sauver et de revitaliser le cycle de Doha et de le transformer en un véritable cycle pour le développement, si les principaux partenaires commerciaux font preuve de la volonté politique nécessaire. Pour cela, il faut parvenir à un accord sur certains principes importants. Premièrement, il faut définir clairement les objectifs de ce cycle, notamment l'engagement de ne pas négliger les objectifs de développement; de chercher à résoudre les questions d'application en suspens; d'éliminer ou de réduire sensiblement les hausses de tarifs; d'appliquer les dispositions des accords de l'OMC en vigueur relatives au traitement spécial et différencié et d'inclure pleinement ces dispositions dans les accords à venir; d'élargir l'accès aux marchés en ce qui concerne le déplacement de personnes dans le secteur des services; d'examiner et d'inclure les considérations de développement dans les accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce et sur les mesures en matière d'investissement relatives au commerce; d'adopter une attitude favorable au développement dans l'application des mesures anti-dumping et de promouvoir des objectifs spécifiques de développement dans les domaines du commerce, de la dette et des finances, du commerce et des transferts de technologies, à travers les groupes de travail compétents.

61. Deuxièmement, les pays développés doivent s'engager à ne pas exiger des pays à faible revenu et des pays les moins avancés un comportement réciproque, en ce qui concerne la libéralisation du commerce, du moins avant longtemps. Troisièmement, il faut parvenir à un consensus pour que le processus de prise de décisions de l'OMC soit plus transparent et démocratique; par exemple, les présidents des organes de négociation devraient être choisis de manière plus ouverte et en consultation avec les pays en développement; ce sont les délégations et non les présidents qui devraient présenter les projets de

décision, et ceux-ci devraient se négocier ouvertement, sans re-courir aux procédures de la Salle verte; et le secrétariat de l'OMC devrait promouvoir efficacement les objectifs du cycle axés sur le développement et solliciter la participation d'autres organisations, comme la CNUCED, aux travaux d'analyse et à la formulation de recommandations.

62. Enfin, les principaux partenaires commerciaux devraient s'engager à prendre prochainement, si possible à la réunion de hauts fonctionnaires du Conseil général qui se tiendra en décembre, des décisions favorables au développement, notamment les suivantes : un moratoire sur les mesures antidumping et autres mesures de protection contre les pays en développement à faible revenu, en particulier en ce qui concerne les produits qui constituent le gros de leurs exportations; l'élargissement de l'accès en franchise pour les pays les moins avancés et les pays à faible revenu défavorisés, sans exclure les secteurs dynamiques comme le secteur des textiles; l'application des dispositions relatives au traitement spécial et différencié, en particulier celles de l'accord anti-dumping et des accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle relatifs au commerce et sur les mesures concernant les investissements liés au commerce; un moratoire sur l'application de la procédure de règlement des différends aux pays en développement à faible revenu dans le cadre de ces accords; l'élimination ou une forte réduction des subventions au coton et le dédommagement des pays à faible revenu producteurs de coton pour les pertes subies dans les rapports de change et les recettes d'exportation; et l'engagement exprès de promouvoir la capacité des pays en développement au moyen d'un fonds créé à cet effet avec une dotation minimum de 100 millions de dollars des États-Unis et avec la participation de l'OMC, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la Banque mondiale et de la CNUCED.

63. Cette stratégie concernant les transferts financiers et les négociations commerciales est la plus indiquée pour relancer la croissance et le développement économiques à l'échelle mondiale et pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire, notamment celui de la création d'une alliance internationale pour le développement et l'élimination de la pauvreté. L'examen de haut niveau de la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, prévu pour 2005,

offrira l'occasion de mesurer les progrès réalisés en la matière.

64. **M. Mota Sardenbeg** (Brésil) s'associe à la déclaration prononcée par le Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine et affirme que la conjoncture économique internationale de ces dernières années n'a guère favorisé le développement, ce qui a touché particulièrement les pays en développement. Si les perspectives pour la fin de 2003 et pour 2004 sont plus optimistes, il ne semble pas que l'on puisse s'attendre à une forte croissance économique ni à des progrès sensibles dans la lutte contre la pauvreté. Les chances d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire en 2015 sont donc de plus en plus incertaines.

65. Comme l'indique l'étude de la situation économique et sociale mondiale, malgré la reprise amorcée par certaines économies développées, il faut une base plus large pour soutenir cette reprise à moyen terme; pour ce faire, il faut relancer la coopération internationale au développement et réduire les déséquilibres économiques à l'échelle mondiale. Les instruments nécessaires à cet effet existent: ils se trouvent dans les engagements pris à Doha, Monterrey et Johannesburg en 2001 et 2002, qui visent à créer une alliance avec un objectif commun et des responsabilités partagées. Jusqu'ici, l'application de ces engagements n'a guère été encourageante, surtout en ce qui concerne les négociations commerciales. À Doha, les États Membres sont convenus d'entamer un cycle de négociations axé sur le développement, et ils ont décidé de s'occuper des tâches les plus importantes qui étaient restées en suspens à l'issue du cycle de l'Uruguay, à savoir l'amélioration sensible des conditions d'accès aux marchés, l'élimination progressive des subventions à l'exportation et la réduction de l'appui national au secteur agricole, qui engendrent des distorsions dans les échanges commerciaux.

66. À Cancun, le Brésil a soutenu que la réforme de l'agriculture était plus importante que toute autre question, en raison de ses effets sur le recul de la pauvreté et la promotion du développement, et il a critiqué les distorsions du commerce des produits agricoles et les subventions à l'exportation, qui engendrent la dépendance et la privation, limitent les recettes d'exportation et compromettent la sécurité alimentaire des pays en développement. Le Brésil, en sa qualité de coordonnateur d'un groupe de 22 pays en

développement ayant des intérêts communs en agriculture, regrette qu'un accord n'ait pu être conclu à Cancun. Ce groupe était disposé à négocier sérieusement et à participer à tous les aspects des négociations, et non pas seulement à ceux qui ont trait à l'agriculture. Le Brésil, en sa qualité de coordonnateur d'un groupe de 22 pays en développement ayant des intérêts communs en agriculture, déplore qu'un accord n'a pas été conclu à Cancun. Ce groupe était disposé à négocier sérieusement et a participé à tous les aspects des négociations et pas seulement ceux qui avaient trait à l'agriculture. En effet, le succès de ce cycle et la possibilité de parvenir à un consensus nécessitent que tous les aspects du développement soient pris en compte, y compris l'agriculture, dans les accords de l'OMC. Un tel consensus ne peut être imposé par des traités négociés d'avance, sans tenir compte d'engagements antérieurs et des légitimes aspirations de la majorité de la population nationale. L'objectif du commerce doit être non seulement la richesse, mais une répartition plus équitable de celle-ci.

67. Le cadre multilatéral est irremplaçable et prioritaire. Le Brésil appuie fermement un système commercial multilatéral équitable, fondé sur les normes et axé sur le marché, et espère qu'à la reprise des négociations à Genève, il se créera une alliance constructive entre les partisans du libre-échange et du développement qui permettra au cycle de Doha de donner des résultats satisfaisants. Les délibérations de la Deuxième Commission peuvent donner une impulsion politique à ce processus. Les Nations Unies, en constant dialogue avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC, peuvent offrir une vision intégrée des problèmes économiques, en tenant compte des questions interdépendantes de l'argent, du commerce et des finances et de leurs effets sur le développement. En renforçant leur rôle de coordination et de supervision et en utilisant leur pouvoir de mobilisation, les Nations Unies peuvent obtenir des organisations internationales qu'elles répondent plus efficacement aux problèmes les plus pressants et galvaniser tous les agents du développement dans un esprit de solidarité et de compromis pour la réalisation d'un objectif commun.

68. **M. Zhang Yishan** (Chine) appuie pleinement la déclaration du représentant du Maroc, formulée au nom du Groupe des 77, et accueille avec satisfaction la déclaration du représentant de l'Italie, formulée au nom de l'Union européenne. Il déclare que pour

atteindre les objectifs de développement du Millénaire et faire en sorte que le XXI^e siècle soit un siècle de développement pour tous, il faut que les pays s'acquittent de plusieurs tâches. Premièrement, il faut que s'impose la notion de développement intégré et équilibré pour faciliter le développement économique et social coordonné et la coexistence harmonieuse de tous les humains et de la nature. Le développement humain se trouve de plus en plus limité par une croissance démographique excessive, l'épuisement des ressources énergétiques et d'autres problèmes. Les pays doivent concevoir des stratégies et des mesures qui favorisent le développement durable en tenant compte de leurs ressources naturelles, humaines et sociales.

69. Deuxièmement, il faut que s'instaure un nouvel ordre économique international plus juste et plus équitable et mieux adapté aux exigences de la mondialisation. Cet ordre doit tenir compte des intérêts de la majorité des pays, donner aux pays en développement la possibilité de participer au système économique international et à son processus de décision et faciliter un développement équilibré pour tous. La communauté internationale doit continuer à réformer le système financier international et à développer sa capacité de prévention et de règlement des crises financières. En outre, il faut tirer les leçons de l'échec de la Cinquième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Cancun, prendre des mesures énergiques, voir le commerce sous l'angle du développement, réduire le plus possible les distorsions et les injustices du système commercial multilatéral et ouvrir de plus en plus les marchés afin de promouvoir le développement robuste de ce système.

70. Troisièmement, les pays doivent réaffirmer leur adhésion au principe du multilatéralisme, relancer la coopération internationale pour le développement économique et établir un nouveau partenariat profitable pour tous. Pour ce faire, il faut intensifier la coopération sud-sud et les échanges entre le Nord et le Sud. Les pays en développement doivent renforcer leur coopération et leur coordination mutuelle afin d'accroître leur compétitivité et d'améliorer leur position face à la mondialisation de l'économie. Pour leur part, les pays développés doivent promouvoir activement la croissance économique dans le monde et apporter un appui plus ferme aux pays en développement des points de vue des marchés, des ressources, de l'aide publique au développement, de la

technologie, de l'allègement de la dette et des rapports de change. Ce n'est que par une pleine coopération et un partage des responsabilités que pourront être accomplies les difficiles tâches communes à tous.

71. Quatrièmement, il faut continuer de réaffirmer l'autorité des Nations Unies et leur rôle essentiel dans le domaine du développement. Les Nations Unies doivent renforcer leur capacité de coordination et continuer d'oeuvrer pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire et mettre en oeuvre les conclusions des principales conférences mondiales. En outre, il leur faut coordonner leur action avec le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'OMC et les autres institutions multilatérales, exhorter les pays à faire preuve d'une plus grande volonté politique, mobiliser des ressources, promouvoir la coopération internationale et aider les pays en développement à exécuter des projets prioritaires liés aux objectifs de développement. La délégation de la Chine propose que les Nations Unies établissent un cadre juste et raisonnable pour évaluer les progrès dans la poursuite des objectifs de développement du Millénaire et veiller à ce que soient tenues les promesses d'aide au développement.

La séance est levée à 17 h 35.